



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements privés à but non lucratif

Question écrite n° 64666

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la réforme du financement des établissements privés non lucratifs participant au service public hospitalier. En effet, les établissements hospitaliers privés, qui ont choisi d'exercer leurs activités de soins à titre non lucratif en participant au service public hospitalier, sont confrontés à de grandes difficultés de financement et expriment des inquiétudes quant à l'application d'un tarif de facturation unique, tant pour le secteur hospitalier public que pour le secteur hospitalier privé, sans prise en compte des importantes différences de charges inhérentes à leur caractère propre (notamment des charges sociales et fiscales supérieures pour les établissements privés non lucratifs) et des conditions d'exercice des missions d'intérêt général. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de maintenir un service public hospitalier - public comme privé - de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64666

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4759